

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

ASSEMBLÉE NATIONALE

X^{ÈME} LÉGISLATURE

**QUESTION ORALE POSÉE PAR MONSIEUR LE DÉPUTÉ
ABDOURAHMANE SOW À MONSIEUR LE MINISTRE DE
L'ÉNERGIE, DES MINES ET DE L'HYDRAULIQUE**

Monsieur le Ministre,

La satisfaction des besoins en eau des populations urbaines et rurales constitue à n'en pas douter l'un des objectifs les plus en relief dans la politique du Gouvernement.

Dans le passé des efforts sérieux ont été fournis qui se sont traduits par la mise en œuvre d'un plan d'urgence hydraulique qui avait permis la construction de nombreux forages.

Plus récemment le plan sectoriel eau constitue une illustration de la constance de cette volonté de satisfaire les besoins en eau.

Cependant en parcourant le pays on note que la demande d'eau est plus cruciale que jamais.

Au-delà de ce qui doit être fait pour construire de nouveaux puits ainsi que de nouveaux forages pour un maillage encore plus serré du réseau, je considère qu'il y a lieu de tout faire pour tirer un meilleur profit de ce qui existe déjà :

Cela m'amène à poser les questions ci-après :

I) Les nombreux forages qui fonctionnent à longueur d'années présentent l'inconvénient d'avoir été acquis en majorité par le canal de la coopération étrangère avec comme conséquence :

- la disparité des technologies ;
- les difficultés de maintenance ;
- des installations pas toujours adaptées ou insuffisamment fonctionnelles.

Questions :

1/ Que fait ou que compte faire le Gouvernement pour faciliter l'entretien des ouvrages et le cas échéant envisage-t-il de standardiser les équipements pour faciliter l'acquisition des pièces de rechange ?

2/ En ce qui concerne la négociation de nouveaux financements comment cette dimension de la disparité des équipements doit-elle être prise en considération ?

II) De nombreux forages construits et fonctionnels ont des réservoirs au sol ou bien à une faible hauteur.

Les usagers éloignés sont ainsi obligés de faire de longues distances pour s'approvisionner ou abreuver leur cheptel.

Les difficultés seraient moindres si les réservoirs étaient surélevés de façon à permettre une adduction sur un rayon de plusieurs kilomètres.

Question :

Que comptez-vous faire pour apporter une solution appropriée à cette situation ?

III) On constate également du fait de la politique d'implantation des ouvrages hydrauliques qu'il arrive que des villages voisins soient traités différemment en raison de leur position géographique sur le découpage administratif.

En d'autres termes, il peut arriver qu'un village appartenant à l'arrondissement A ne soit pas desservi, même s'il est à une faible distance, parce que l'ouvrage est implanté dans l'arrondissement B.

Question :

Qu'envisagez-vous de faire votre département pour recenser et traiter ce genre de cas ?

IV) Le projet sectoriel eau prévoit l'implantation à Keur Momar SARR d'une station de traitement d'eau d'une capacité nettement supérieure à celle de Nguith pour l'alimentation de Dakar en eau.

Question :

N'est-il pas temps de réparer la grande injustice qui frappe les villages riverains du lac de Guiers qui consomment l'eau brute du lac alors que des investissements considérables sont réalisés pour satisfaire les besoins des Dakarois ?